



IKV GARE

Où sont-ils ?

Depuis le transfert de la gestion paie vers Paris, soit le 1er Juillet 2013, il apparait qu'une majorité d'entre nous ne perçoit plus les IKV destinés à nous indemniser les jour où nous travaillons à la gare ! Cela concernent bien évidemment les salarié(e)s qui travaillent le matin.

Nous venons d'adresser un message à la direction et aux ressources humaines afin qu'ils prennent en compte ce problème et surtout qu'ils régularisent l'ensemble des salariés concernés.

Comment savoir si j'ai été indemnisé ?

Il suffit de regarder de plus près sa fiche de paie, et de rechercher les lignes 224. Ces lignes correspondent au traitement des IKV. La première ligne concerne une avance IKV, qui représente les vacances susceptibles d'être travaillées le mois en cours. La seconde ligne 224 -R07- corrige l'avance IKV du mois précédent. Puis une troisième ligne devrait apparaitre, qui correspond aux vacances travaillées à la gare... mais depuis deux mois, elle a disparu.

Selon les conventions Personnel Sol, ces indemnités se calculent sur la base de 0,2331 euro par kilomètre. La direction ayant opté pour un forfait supplémentaire de 22 km les jours travaillés à la gare, nous devrions trouver une ligne avec les montants suivants

224	IKV 0,2331 x 22 =	5,13	pour	1 jour travaillé
224	IKV 0,2331 x 44 =	10,26	pour	2 jours travaillés
224	IKV 0,2331 x 66 =	15,38	pour	3 jours travaillés...

Alors vérifiez bien vos 2 dernières fiches de paie, il ne faudrait pas que la situation que rencontre actuellement nos collègues du commercial fasse tâche d'huile ! Nous avons pu observer des erreurs de traitements de 40 à 1500 euros ! Le seul point rassurant, nos fiches de salaires sont calculées dans un autre centre...

Ne serait-il pas plus juste d'être indemnisé en IKS ?

Cela supposerait que chaque agent saisisse lui même son parcours domicile/gare avec l'outil eRH. Cela correspondrait surtout à sa situation réelle, car les IKV concernent le lieu de travail régulier, alors que les IKS, indemnisés à hauteur de 0,3483 €/km, le sont pour des raisons de service, qui dans le cas de la gare, en est une !

La section CGT Strasbourg